

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 décembre 2017

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - M. Pascal FERRARD - Mme Petra LAURAIN - M. Jean Marc BOUSCHBACHER Mme Agnès JEANMICHEL - M. Régis BELGERI - Mme Nicole DELAVILLE -M. Thibault HEINTZ - M. Jean-Claude HATIER - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Annette RODIER - Mme Marlène CLEMENT

Absents - Excusés : Mme Sylvie PALUMBO pouvoir M. Laurent ROUSSELOT
Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 15 décembre 2017

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Modification de vente de parcelle ;
- Changement de libellé sur délibération.

Début du conseil : 20 h 35

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - SMIC 88 : Avis sur demande d'adhésion
- 2 - Syndicat d'Electrification : modification des statuts
- 3 - Subventions Associations
- 4 - Succession Mme PRIKASKY : vente appartement
- 5 - Salle des fêtes : contrat entretien chaudière
- 6 - R.I.F.S.E.P

- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 23 novembre 2017 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - SMIC 88 - AVIS SUR DEMANDE D'ADHÉSION

(Délibération n° 2017.12.22/01)

Monsieur DESVERNES fait lecture d'un courrier du SMIC (Syndicat Mixte pour l'Information Communale) informant la demande l'adhésion de la commune de Boulaincourt, du Syndicat intercommunal Eau et assainissement des côtes et de la Ruppe, du SIVOS du canton de Senones, du SIVOS les coquelicots et le SI des eaux de la Vraine et du saintois.

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent l'adhésion des collectivités ci-dessus désignées.

2 – SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES : modification des statuts (délibération n° 2018.12.22/02)

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 6 décembre le SMDEV a apporté des modifications de ses statuts :

- Il portera désormais la dénomination de Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (S.D.E.V.) ;
- L'amélioration du fonctionnement ;
- Élargissement des compétences.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces modifications statutaires.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : (délibérations n° 2017.12.22/03 et n° 2017.12.22.03-01)

Deux demandes de subvention nous sont parvenues émanant de :

1) Les Amis du Patrimoine :

Lors de l'attribution des subventions 2017 aux associations, il avait été décidé, la gratuité de la salle des fêtes lors du marché artisanal et du terroir Or, celui-ci s'est déroulé au gymnase avec une location de 140 € au Syndicat Scolaire.

Avec 13 voix pour (Mr BOUSCHBACHER, président de cette association ne participe pas au vote) un montant de 140 € leur est attribué.

2) La Maison pour Tous :

Par son courrier du 20 décembre, Monsieur René Schmidt, président, informe le conseil que la Maison pour Tous est investie dans la prise en charge des familles demandeuses d'asile qui séjournent dans la commune.

Il leur est enseigné le français tous les matins du lundi au vendredi, des outils informatiques sont mis à leur disposition et un accompagnement personnalisé est en place en fonction des besoins.

Il est donc demandé une subvention exceptionnelle de 1000 € pour leur permettre de poursuivre leur mission. Celle-ci couvrira les frais de photocopies, d'achats de fournitures scolaires (livre, cahiers, etc) chauffage du local.

Par 11 voix pour et 3 abstentions, il est décidé de verser ce montant à cette association.

4 – SUCESSION DE Mme PRIKASKY : vente appartement (délibération n° 2017.12.22/04)

Monsieur DESVERNES fait lecture de la lettre de LEGATIS, notaires à DIJON, chargés de la succession de Madame PRIKAZSKY indiquant qu'ils sont en possession d'offres d'achats concernant les biens immobiliers (appartements et annexes) :

- a) d'un montant de 210.000 €, y compris honoraires de négociation TTC de 10.000 €, proposé par une société professionnelle connue et crédible sur la place de DIJON.
- b) de 215.000 € par un acquéreur potentiel qui n'a pas communiqué son montage financier (en dehors du fait qu'il est dans l'obligation d'emprunter une part importante du prix d'acquisition).

Après avoir pesé le pour et le contre, les membres, à l'unanimité acceptent la vente à 200.000 € net vendeur.

5- CONTRAT D'ENTRETIEN : Chauffage salle des fêtes (délibération n° 2017/12/22/05)

Suite à l'installation du chauffage au gaz à la salle des fêtes, il y a lieu de prévoir un contrat d'entretien (nettoyage, révision complète, démontage, remontage, réglages etc..) pour un montant de 141.31 €/an.

A l'unanimité il est décidé d'accepter ce contrat d'entretien auprès de Mathis et Philip de Vittel, société qui a procédé à l'installation.

Les Conseillers ne cachent pas leur plaisir de constater que le nouveau mode chauffage donne enfin satisfaction.

6 – MODIFICATION VENTE DE PARCELLE (délibération n° 2017.12.22/07)

Lors de la séance du 6 juillet 2017, le Conseil a accepté, entre autre, de vendre à Monsieur Dominique THOMAS une partie de la parcelle n° A 338 située au lotissement l'Hexagone, jouxtant sa propriété.

Il avait été demandé de proposer l'acquisition du solde aux voisins immédiat.

Ceux-ci n'étant pas intéressés, Monsieur THOMAS désire acquérir les ares restant.

A l'unanimité, le Conseil, accepte cette proposition au prix de 6 € HT. Etant entendu que les honoraires du notaire et du géomètre restent à sa charge.

7 - CHANGEMENT DE LIBELLÉ SUR DÉLIBÉRATION (délibération n° 2017.12.22/08)

Dans la délibération n° 2017.07.06/05 le Conseil avait émis un avis favorable à la vente d'une cellule située à la Barbeline. Or, il y a lieu de remplacer le nom de l'acquéreur en SCI SEBAN au lieu d'EXTREME-LOISIRS.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette modification.

8 – RIFSEEP (délibération n° 2017.12.22/06)

Monsieur le Maire revient sur le RIFSEEP qui va être mis en place au 1^{er} janvier 2018. Il rappelle aux conseillers la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire obligatoire accordé aux agents territoriaux qui vont en bénéficier suivant les textes en vigueur (10 personnes sur la commune).

Un tableau de 4 propositions est distribué à chacun :

propositions	IFSE part fixe par an	CIA (modulable) par an	coût annuel	% masse salariale (398.000 €)	la différence représente en %
n° 1	500,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1,26	0,10
n° 2	500,00 €	300,00 €	8 000,00 €	2,01	0,85
n° 3	500,00 €	400,00 €	9 000,00 €	2,26	1,10
n° 4	600,00 €	400,00 €	10 000,00 €	2,51	1,35

Un vote à bulletin secret est demandé.

Au premier tour :

- Proposition n° 1 : 2 voix
- Proposition n° 2 : 5 voix
- Proposition n° 3 : 1 voix
- Proposition n° 4 : 6 voix
-

Le deuxième tour donne le résultat suivant :

- Proposition n° 2 : 5 voix
- Proposition n° 4 : 8 voix
- et 1 bulletin blanc

C'est donc la proposition n° 4 qui sera appliquée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- le 28 décembre 2017 signatures pour l'acquisition de la parcelle à M. MARTIN et le 2 janvier 2018 pour la vente du camping à Madame DURSEN auprès des notaires respectifs.
- Travaux :
- rue Jules Ferry : terminés. Un riverain empiète sur un espace prévu aux plantations lorsqu'il fait demi-tour sur la chaussée !
- Station de l'eau : Elle doit être en service fin janvier. L'entreprise est en arrêt (reprise le 8 janvier). Fin de la location de la station provisoire au 31 décembre. Comme il a été convenu, la location du mois de janvier est à la charge de l'adjudicataire.
- Station d'épuration : l'autorisation de commencer l'étude de faisabilité avant l'octroi de la subvention est demandée à l'Agence de l'Eau.
- Nous avons reçu la part communale à régler pour 2018 au SSDIS : 29.949 €.
- Vente importante de bois = affouages conséquents. Une visite en forêt a eu lieu. Il est prévu par le biais de l'ONF le nettoyage de la parcelle située près de la piscine qui avait été parrainée par les écoliers de CM2, il ya quelques années et qui est dans un état lamentable (ronce etc..).
- Nos deux « service civique » proposent d'organiser une course colorée. Il est bien entendu que nous les accompagnerons dans leur projet.
- Le Gan organise le 23 décembre pour ses clients une matinée festive au gymnase.

Monsieur ROUSSELOT s'inquiète sur le devenir des chapiteaux prêtés et mis à disposition gratuitement aux exposants qui ont subi des dégâts lors des chutes de neige et de pluie du samedi 9 décembre après le marché de Noël du vendredi. Il a fallu faire appel aux bénévoles, suite à des rafales de vent, pour sauver celui qui était encore debout !. L'assurance couvrira ce préjudice moins la vétusté.

- Enrobés terminés : devant la mairie, rue saturnin Humblot et devant le PMU.
- le Chauffage de la salle des fêtes est terminé ; au printemps enlèvement des destratificateurs ; contrôle de la climatisation et entourage de la chaudière pour assurer la protection des tuyauteries par la société MATHIS et PHILIP.
- lettre de remerciements de Madame CALAIS pour le repas de l'âge d'or.
- accord de la DRAC et de la région pour débiter les travaux du château. Rendez-vous avec l'entreprise TRIDON le 4 janvier pour reprendre les mesures précises des menuiseries. Concernant la toiture la Société HARMAND interviendra le plus tôt possible en mars selon les conditions climatiques ; les devis restent inchangés.
- écroulement d'une partie du mur, rue de la gare, côté Saône ; mise en place d'une circulation alternée ; travaux à la charge du département.

Dates :

- jeudi 4 janvier 16 h : préparation du bulletin
- lundi 8 janvier : intervention d'ERDF, route de Vittel pour le futur branchement de la station de traitement de l'eau
- mercredi 10 janvier 18h : vœux du maire salle des fêtes
- vendredi 12 janvier : branchement ERDF route de Vittel
- samedi 13 janvier 20 h 30 : concert du Nouvel An au gymnase

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Darney, 22 décembre 2017

Le Maire,

Y. DESVERNES

